

# Formation des tuteurs aux majeurs protégés

## Formation agréée par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

### Objectifs

Assurer la formation de tuteurs conformément à la réforme prévue par la loi du 5 mars 2007.

### Public

Toute personne assurant les fonctions du tuteur aux majeurs protégés en tant que :

- salarié d'une association agréée
- bénévole intervenant dans le cadre d'un organisme ou d'une association agréée
- gérant de tutelle hospitalière
- agent de service public
- administrateur spécial.

### Contenu

Le cadre juridique de la protection des majeurs et de la gestion patrimoniale : 150 h

Les problématiques des adultes protégés : 80 h

Les moyens et les enjeux de l'intervention : 70 h

### Démarche pédagogique

Apports de connaissances en sciences humaines :

- droit
- économie
- sociologie
- psychologie

Etudes de situations professionnelles rencontrées par les participants

Exercices d'appropriation, éventuellement en groupes restreints.

### Diplôme ou certification

Chaque candidat élabore un dossier pédagogique sur les indications et avec l'aide du centre de formation.

Au terme de la formation, la DRASS constitue une commission qui étudie et valide ce dossier. Au vu des résultats, elle délivre une attestation.

Cette formation sera mise en œuvre en fonction de la réforme législative attendue.

### Durée

300 heures réparties sur 17 sessions de 3 jours par mois.

### Dates

De septembre 2008 à décembre 2009

### Coût

3 300 euros

### Lieu

IFRAMES

Le Campus

IFRAMES

La Classerie



LE CAMPUS



LA CLASSERIE